

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2023

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Gaston CHASSAIN  
Marie-Claude BODEN À Nicolas BALOT  
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Marie-Claude BODEN, Blanche ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUGEAY

### N°2023/D/065 - Objet : **Demande de subvention projet photovoltaïque Mairie**

Monsieur Nicolas Balot rappelle qu'en début d'année 2023, la commune a validé la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le toit du gymnase Chazalon pour alimenter le restaurant scolaire, les écoles, la bibliothèque et le gymnase. Ce projet n'ayant pu aboutir pour des raisons techniques, l'équipe municipale a souhaité engager un projet équivalent pour alimenter en électricité l'Hôtel de ville, la salle Pierre Louis, l'espace culturel Brassens et les services techniques.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture dans le cadre de la DSIL, et auprès du Conseil Départemental. A noter que ces partenaires avaient donné leur accord pour le projet précédent avec pour chacun un apport à hauteur de 10 % du coût hors taxe.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Etude structure		Dsil 10%	3 876,00
Pose de panneau	38 760,00	Subvention CD87 10%	3 876,00
Total HT prévisionnel :	38 760,00		7 752,00
TVA	7 752,00	FCTVA	6 356,64
		Autofinancement	32 403,36
<b>TOTAL TTC</b>	<b>46 512,00</b>		<b>46 512,00</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme  
 En mairie le 27 septembre

Le Maire,  
  
 Gaston CHASSAIN.

